

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES MORALES

#### Formalités à accomplir :

- 1- REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM) ;
- 2- DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU) ;
- 3- NOTIFICATION EMPLOYEUR (CNSS).

#### LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES A FOURNIR AU CEFORE POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- 1 photocopie légalisée de la CIB ou du Passeport du ou des gérants ;
- 1 extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de trois (03) mois du ou des gérants ;
- 1 exemplaire des statuts de la société dûment enregistrés ;
- 1 exemplaire du PV constitutif dûment enregistré le cas échéant ;
- 1 exemplaire de l'acte notarié dûment enregistré ;
- Contrat de bail ou Permis Urbain d'Habiter (PUH) ou titre de propriété.

**NB :** 1- Pour les étrangers, il convient de fournir une fiche de renseignement coûtant 1000 F CFA et timbrée à 20 000 F CFA.

- 2- *Lors de l'accomplissement de vos formalités, il vous sera demandé des informations fiscales permettant de déterminer le régime fiscal de votre entreprise. A cet effet, il vous est possible de demander un rendez-vous avec les Cabinets conseils qui tiennent permanence à la Maison de l'Entreprise (MEBF) ou avec les conseillers de la MEBF.*
- 3- *Le CEFORE prend à sa charge de multiplier toutes ces pièces y compris la liasse et de les transmettre en double exemplaires au Greffe Commercial du Tribunal de Grande Instance.*

Recettes de services publics (RCCM) : 30 000 F CFA.

Prestations CEFORE : 20 000 F CFA.

**Pour Mémoire :** 1 Paquet de services est en cours d'élaboration.

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES MORALES

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)

##### LISTE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du ou des gérants ;
- ◆ 1 exemplaire des statuts de la société dûment enregistrés ;
- ◆ 1 exemplaire du PV constitutif dûment enregistré le cas échéant ;
- ◆ 1 exemplaire de l'acte notarié dûment enregistré.

##### NB :

*1- Pour les étrangers, il convient de fournir une fiche de renseignement 1000 F CFA et timbrée à 20 000 F CFA.*

*2- Le CEFORE prend à sa charge de multiplier toutes ces pièces y compris la liasse et de les transmettre en double exemplaires au Greffe Commercial du Tribunal de Grande Instance.*

Recettes de services publics (RCCM): 30 000 F CFA.

Prestations CEFORE : 7 500 F CFA.

**Pour Mémoire : 1 Paquet de services est en cours d'élaboration.**

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES MORALES

#### DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU)

#### LISTE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 photocopie légalisée de la CIB ou du passeport du ou des gérants ;
- ◆ 1 copie de l'extrait du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales ;
- ◆ 1 contrat de bail ou Permis Urbain d'Habiter (PUH) ou titre de propriété.

#### NB :

*Lors de l'accomplissement de vos formalités, il vous sera demandé des informations fiscales permettant de déterminer le régime fiscal de votre entreprise. A cet effet, il vous est possible de demander un rendez-vous avec les Cabinets conseils qui tiennent permanence à la Maison de l'Entreprise (MEBF) ou avec les conseillers de la MEBF.*

**Prestations CEFORE : 7 500 F CFA.**

**Pour Mémoire : 1 Paquet de services est en cours d'élaboration.**

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES MORALES

#### NOTIFICATION EMPLOYEUR

#### LISTE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 extrait du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales ;
- ◆ 1 photocopie légalisée de la CIB ou du passeport du ou des gérants ;
- ◆ numéro IFU ;
- ◆ 1 exemplaire des statuts de la société dûment enregistrés.

**Prestations CEFORE : 5 000 F CFA.**

**Pour Mémoire : 1 Paquet de services est en cours d'élaboration.**



## POUR LES PERSONNES MORALES

### Formalités à accomplir :

- 1- REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM) ;
- 2- DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU) ;
- 3- NOTIFICATION EMPLOYEUR (CNSS).

<b>LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES A FOURNIR AU CEFORE POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES</b>
--

- 1 photocopie légalisée de la CIB ou du Passeport du ou des gérants ;
- 1 extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du ou des gérants ;
- 1 exemplaire des statuts de la société dûment enregistrés ;
- 1 exemplaire du PV constitutif dûment enregistré le cas échéant ;
- 1 exemplaire de l'acte notarié dûment enregistré ;
- 1 contrat de bail ou Permis Urbain d'Habiter (PUH) ou titre de propriété ;
- 1 copie de l'acte d'achat dûment enregistré ;
- 1 copie de l'extrait du RCCM de l'entreprise reprise.

### NB :

- 1- *Pour les étrangers, il convient de fournir une fiche de renseignement coûtant 1000 F CFA et timbrée à 20 000 F CFA.*
- 2- *Lors de l'accomplissement de vos formalités, il vous sera demandé des informations fiscales permettant de déterminer le régime fiscal de votre entreprise. A cet effet, il vous est possible de demander un rendez-vous avec les Cabinets conseils qui tiennent permanence à la Maison de l'Entreprise (MEBF) ou avec les conseillers de la MEBF.*
- 3- *Le CEFORE prend à sa charge de multiplier toutes ces pièces y compris la liasse et de les transmettre en double exemplaires au Greffe Commercial du Tribunal de Grande Instance.*

Recettes de services publics : (RCCM) 30 000 F CFA.  
Prestations CEFORE : 20 000 F CFA.